

Séance du 12 décembre 2019

Délibération N° 2019/490

**AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE
REGULARISATION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat des Transports d'Ile de France, approuvé par délibération n° 2011/0886 du 7 décembre 2011 ;
- VU** la convention C6020 « projet de gares complets » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et la SNCF le 25 juin 2013 ;
- VU** la convention J3132 « concentrateur de données en temps réel volet information voyageur » passée entre le Syndicat des Transports d'Ile de France et Transdev le 25 juillet 2014 ;
- VU** la délibération n° 2019/342 portant notamment régularisation de la subvention attribuée au titre de la convention C6020 « projet de gares complets » ;
- VU** le rapport n° 2019/490 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 3 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la régularisation des subventions attribuées au titre de l'amélioration de la qualité de service, pour les opérations suivantes :

- SNCF Mobilités – convention C6020 « projets de gares complets (Garges Sarcelles, Pantin, Saint Leu La Forêt, Parc International des Expositions) » du 02/07/2013 : délai de réalisation des travaux et de demande de solde prorogés jusqu'au 21/10/2020 ;
- Transdev – Convention J3132 « concentrateur de données en temps réel volet information voyageur » du 25/07/2014 : délai de réalisation des travaux et de demande de solde prorogés jusqu'au 17/11/2019.

ARTICLE 2 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France

